

Monsieur le Ministre,

Au nom de la FJA, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation même s'il a fallu un peu de temps pour vous avoir parmi nous. Bienvenue en Province de Liège.

Mon intervention ciblera essentiellement les thèmes chers à notre organisation.

Le renouvellement des générations en agriculture est un véritable défi pour l'agriculture européenne. Les chiffres sont éloquentes : en Europe, seulement 6 % des agriculteurs sont âgés de moins de 35 ans et plus de 55 % devront partir à la retraite dans les 10 prochaines années.

Les chiffres sont sensiblement comparables pour la Belgique : 4 % de chefs d'exploitations de moins de 35 ans et 48 % de plus de 55 ans...

Les facteurs qui expliquent cette situation sont multiples. Ce n'est en tout cas pas un problème d'envie ou de motivation si on en croit le nombre croissant de demandes de jeunes qui voudraient s'installer. Pas de crise vocation donc.

Par contre, la répétition des périodes de baisses prolongées des prix et la volatilité en général sont extrêmement néfastes pour l'installation et la survie des exploitations. Cela engendre une incertitude qui décourage certains projets et menace ceux qui ont investi ou qui ont fait le choix de s'installer sur des fermes familiales performantes que ce soit en termes de coûts de production ou de respect des bonnes pratiques environnementales. L'hyper-connexion des prix européens sur les cours des transactions mondiales des matières premières montre aujourd'hui une nouvelle fois toutes ses limites. On le voit avec la crise que nous traversons dans le secteur laitier. La mise en concurrence de toutes les agricultures associée au démantèlement des outils de régulation des politiques agricoles est aujourd'hui l'un des nœuds des problèmes que nous rencontrons.

L'accès au foncier est bien évidemment un autre frein important à l'installation. Que ce soit via la location ou via l'achat, il est extrêmement compliqué singulièrement pour un jeune agriculteur d'avoir accès à l'outil de production que constitue la terre agricole. Nous y reviendrons

Au-delà de ce constat, nous avons tenté à la FJA de mettre en évidence les différents leviers qui pourraient être activés pour tenter d'enrayer cette situation préoccupante du manque de renouvellement des générations.

Nous commencerons par la PAC.

La politique agricole menée au niveau européen a évidemment une très grande influence sur le quotidien des agriculteurs. Cette PAC depuis les années 90 a pris, de réformes en réformes, une orientation ultra-libérale. Nous assistons encore aujourd'hui à un désengagement des pouvoirs publics dans la politique agricole, laissant les agriculteurs sur un marché mondialisé supposé s'autoréguler...

Alors que la précédente réforme PAC termine seulement et péniblement à se mettre en place, la prochaine réforme fait déjà l'objet de discussions. C'est un rendez-vous qu'il ne faudra pas manquer.

Non seulement en matière de réintroduction de mécanismes innovants de gestion et de régulation des marchés et également en matière de mécanismes d'attribution des aides.

Le système des droits à paiement découplés, attribués en fonction des hectares, et ce quelle que soit la production, est un des facteurs prépondérants qui incite les agriculteurs, qu'ils soient locataires ou propriétaires, à conserver leur activité au-delà de l'âge légal de leur pension. Cela a également un impact sur l'accroissement de la pression foncière. Si nous devons rester dans ce système après 2020, ce que nous ne souhaitons pas, nous demandons qu'on redessine les contours de la définition de l'agriculteur actif, non pas en pointillés comme maintenant, mais avec des lignes un peu plus continues qui permettraient non seulement que les bénéficiaires d'une pension de retraite soient exclus du champ de cette définition (ce que nous demandions déjà avant cette réforme) mais aussi avec la définition d'un seuil plancher de production.

Le Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs (CEJA) qui regroupe une cinquantaine d'organisations de jeunes agriculteurs dont fait partie la FJA, a récemment pris une position sur cette question de la définition de l'agriculteur actif. Un agriculteur pour pouvoir bénéficier des aides PAC doit assurer la gestion effective de son exploitation et vendre le fruit de sa production. Au-delà de cela, le CEJA estime également que les bénéficiaires d'une pension de retraite ne peuvent pas bénéficier en même temps de leur retraite et des paiements directs de la PAC. Les jeunes agriculteurs européens pensent également qu'un niveau minimum de formation et d'expérience doit être nécessaire pour être considéré comme agriculteur actif.

Mais à la FJA, nous voudrions une réforme encore plus ambitieuse. Nous sommes favorables à l'instauration d'un système d'attribution des aides innovant qui permette d'éviter les effets pervers du découplage des aides sur le marché foncier mais aussi de mieux faire face à la volatilité des prix et aux périodes de bas prix prolongés. L'analyse de nouveaux mécanismes, de type contra-cycliques, semble gagner du terrain à Bruxelles. C'est maintenant et dans les prochains mois que notre Région doit engager la réflexion pour se positionner sur ce point.

J'aimerais revenir un moment sur la situation des marchés et singulièrement celle du marché laitier. La FJA a déjà abondamment communiqué dans ce domaine. La crise que nous traversons aujourd'hui dans ce secteur était prévisible, et dès lors évitable. Nous l'avons déjà exprimé, pour la FJA cette crise n'est pas conjoncturelle, elle ne dépend pas que de la fermeture du marché Russe, elle est d'abord et avant tout le résultat des choix et des décisions politiques d'abandon progressif des mécanismes de régulation des marchés.

Nous saluons néanmoins les mesures que vient de prendre la Région Wallonne dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> enveloppe de crise en soutien aux éleveurs wallons.

La FJA a pris part à l'ensemble de ces discussions et a notamment rappelé, dès l'entame de celles-ci, la situation particulièrement délicate des jeunes agriculteurs qui ont des charges de remboursement liées à leurs investissements d'installation supérieures à la moyenne de celles de l'ensemble des agriculteurs en activité. Nos arguments ont été entendus et la FJA est satisfaite des décisions prises. Ces aides ponctuelles permettront de soulager les trésoreries des jeunes agriculteurs. L'accord conclu prévoit, en effet, de réserver un peu plus de 25 % des budgets disponibles pour les jeunes agriculteurs. Cette enveloppe spécifique permettra aux jeunes agriculteurs d'obtenir des majorations d'aides significatives.

Autre levier qui doit contribuer à améliorer la situation des jeunes agriculteurs, concerne le système d'aides ADISA. Nous regrettons les lenteurs et les divers problèmes de mise en œuvre de cette réglementation. Nous avons néanmoins le sentiment que les choses évoluent

positivement notamment par l'engagement de personnel pour le traitement des dossiers. Nous attendons que cela se vérifie dans les faits.

Nous demandons une priorité pour le paiement des dossiers de demandes d'aides de première installation. Les jeunes qui se sont installés durant le dernier trimestre 2015, voire avant, viennent seulement d'être informés de la décision les concernant. Ce que nous demandons aujourd'hui c'est d'accélérer la procédure qui permettra à ces jeunes de percevoir les aides avant leurs échéances de remboursement de crédits qui s'approchent à grands pas.

Monsieur le Ministre, nous avons constaté une forte augmentation du nombre de demandes d'aides à l'installation par rapport à la moyenne des années antérieures. Si nous pouvons bien sûr nous réjouir de cette évolution, nous sommes dans le même temps inquiets concernant les budgets consacrés aux aides de première installation qui se révéleront très vite bien insuffisants pour répondre à cette augmentation du nombre de demandes.

Par ailleurs nous avons pris bonne note de votre volonté, Monsieur le Ministre, de réfléchir en 2017 à la mise sur pied d'une procédure d'introduction de la demande d'aide d'installation préalablement à son installation. Demande formulée par la FJA de longue date. Nous saluons également votre volonté d'évaluer le système de calcul de la garantie publique à la lumière des premiers dossiers traités.

Par contre, nous déplorons la décision unilatérale de ne plus accorder aucune aide (investissement ou installation) pour les exploitations qui sont en classe 1. Nous partageons l'avis de la FWA de prévoir une classification indépendante du permis d'environnement. Un exemple parle davantage qu'un long discours : considérez-vous Monsieur le Ministre qu'une ferme de 500 bovins exploitée en association par le père et ses deux fils n'est pas une exploitation qui devrait être soutenue par la Région Wallonne?

Je voudrais maintenant en venir à la question de l'accès au foncier qui constitue un des leviers qui peut avoir le plus d'impact pour l'installation des jeunes agriculteurs et qui relève en partie de compétences propres de la Région.

Cet accès au foncier constitue un obstacle important à l'installation de nombreux jeunes agriculteurs. Il ne se résume pas qu'à la seule réglementation sur le bail à ferme mais dépend de l'interdépendance d'une série de facteurs.

Vous le savez, nous avons été actifs en terme d'analyse et de proposition concernant ce dossier. Un résumé de ce travail est d'ailleurs désormais disponible sur notre nouveau site internet.

Nous n'allons pas lister l'ensemble des propositions que nous y faisons. Nous souhaitons insister sur 2 éléments :

1. Concernant la réforme du bail, nous demandons que la sécurité d'exploitation en particulier pour les Jeunes Agriculteurs soit garantie. Nous proposons un renforcement de l'attractivité des baux de longue durée. Nous appelons à l'instauration d'un nouveau régime particulier jeune agriculteur qui allierait sécurité d'exploitation pour le jeune et attractivité pour les propriétaires notamment via le renforcement d'incitants fiscaux.
2. La réforme du bail à ferme est nécessaire mais ne suffira pas à elle seule. La FJA demande que d'autres leviers d'action soient mis en œuvre de façon coordonnée. Il s'agit d'une réforme ambitieuse de la PAC (nous l'avons déjà évoqué) mais aussi de l'activation des outils de politique foncière prévus par le Code wallon de l'Agriculture.

J'en viens maintenant au levier relatif à la formation. L'amélioration des revenus et la multifonctionnalité du métier d'agriculteur requièrent une formation de base solide. L'évolution rapide de la profession nécessite une formation continue qualitative.

Vous le savez, il est dans l'ADN de la FJA de proposer des formations innovantes et répondant aux besoins du public agricole.

Les nouvelles formations sont désormais sélectionnées sur base d'appels à projet. Nous regrettons la lourdeur des procédures proposées par votre administration. En particulier la procédure liée aux marchés publics qui est en totale inadéquation avec les réalités de terrain. Dans un esprit constructif, la FJA a réalisé, à plusieurs reprises, de propositions d'aménagement de cette procédure. Sans réponse de la part de la DGO6.... Comment devons-nous considérer cette absence de réaction qui met en péril l'organisation future des activités de formation à destination du public agricole ?

La FJA a sollicité auprès de vous une entrevue il y a un mois d'ici pour pouvoir vous présenter les difficultés que nous rencontrons et afin d'y trouver des solutions. Nous n'avons malheureusement pas eu de réaction de votre part. Monsieur le Ministre, considérez-vous la formation professionnelle comme un dossier accessoire ?

Enfin, vous le savez depuis le 25 novembre 2015, les agriculteurs doivent désormais détenir une phytolice pour pouvoir utiliser des produits phytosanitaires. Cette phytolice a une durée limitée. Pour pouvoir la reconduire il convient de suivre un certain nombre d'activités de formation avant la fin de la période de validité. Or à ce jour, les agriculteurs sont dans l'impossibilité de pouvoir suivre ces activités faute de budget permettant leur organisation. Nous savons que la Région wallonne a de grandes ambitions en termes d'augmentation du nombre d'agriculteurs bio. Mais même ces derniers auront besoin de cette phytolice Monsieur le Ministre...

J'en terminerai en insistant sur le fait que la FJA reste et restera mobilisée et déterminée à faire entendre la voix des jeunes agriculteurs et de celles et ceux qui voudront se lancer dans ce beau métier !

Je vous remercie.